



10h - 10h30 – Plénière de lancement de l'université du rebond inclusif

Bienvenue à toutes et à tous pour cette neuvième édition des journées 24 heures pour rebondir avec son handicap, la première université du rebond inclusive. Cette édition a été préparée pour tous les entrepreneurs de tous horizons, elle a pour objectif de favoriser concrètement le rebond des entrepreneurs. Nous verrons tout au long de cette journée que nous nous enrichissons grâce à nos différences.

Bienvenue à celles et ceux qui sont connectés pour cette grande journée. En ouverture de cette première université du rebond inclusif, j'aimerais vous laisser en compagnie de Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre en charge des personnes handicapées. Madame la ministre a répondu favorablement à notre invitation et a souhaité nous transmettre un message vidéo que je vous propose de regarder tout de suite.

Merci beaucoup, Madame la Ministre, pour ce message qui parlait de se redynamiser, se ressourcer, avoir de la ténacité, de l'utopie, de l'enthousiasme et de l'audace. Nous allons en parler avec nos invités tout au long de notre journée. J'accueille maintenant Dimitri PIVOT, Hamou BOUAKKAZ et Didier EYSSARTIER. Vous êtes tous trois partenaires de cette édition de l'université du rebond inclusive.

Dimitri PIVOT, vous êtes fondateur de Second Souffle. Vous organisez depuis quelques années ces journées. Les précédentes éditions ont traité du rebond pendant la crise sanitaire, puis nous avons débattu autour des femmes entrepreneurs. Vous souhaitiez consacrer une édition aux entrepreneurs en situation de handicap.

Dimitri PIVOT : Bonjour à toutes et à tous. En effet, nous avons souhaité mettre l'accent sur l'entrepreneuriat avec ce handicap. Je voudrais d'abord remercier l'association H'Up et l'AGEFIPH avec qui nous avons organisé cette édition qui nous tenait à cœur. Il faut aussi remercier Madame la Ministre. Elle a tout dit en deux minutes. Elle a parlé d'audace, d'oser. Elle a parlé de différences et nous sommes riches de nos différences. Et je voudrais remercier tous les partenaires de cette édition, la fondation Entreprendre qui soutient Second Souffle, la BPI et tous les autres partenaires. Je n'en ferai pas la liste ici.

Pourquoi avons-nous voulu mettre l'accent sur le handicap ? On a toujours considéré, au sein de Second Souffle, qu'aider à rebondir les entrepreneurs, il n'y a pas les entrepreneurs au féminin, les entrepreneurs autodidactes ou diplômés, des micro entrepreneurs, des entrepreneurs de PME, des artisans, des start-ups. C'est une grande famille que l'on appelle des entrepreneurs avec toutes nos différences qui sont des richesses. C'est pourquoi je tenais à mettre l'accent, sur une journée dédiée, sur l'entrepreneuriat en situation de handicap comme nous l'avons fait en décembre sur rebondir au féminin, parce que nous voulons véhiculer le message que l'entrepreneuriat est une grande famille.

Madame la ministre l'a bien dit : ce sont tous ces entrepreneurs qui tirent le char. Ils créent les emplois, il faut permettre la relance. Je pense qu'il fallait mettre l'accent sur ces entrepreneurs. Et très personnellement, j'ai une affection pour les entrepreneurs en situation de handicap. Ils n'ont



pas un challenge pour réussir, mais deux. Le premier, c'est de réussir avec leur entreprise et le deuxième, c'est de réussir avec leurs contraintes personnelles. C'est en cela que nous devons tous apprendre les uns des autres. Cette journée est là pour cela. On va s'enrichir d'entrepreneurs, de start-ups qui digitalisent leur entreprise comme on va s'enrichir de l'entrepreneur qui va nous apprendre de nouvelles pratiques.

Je pense avoir fait le tour de ce que je voulais dire. Je remercie à nouveau H'Up et nos partenaires.

Frédéric : Merci, Dimitri. Toutes les initiatives entrepreneuriales doivent être saluées. Je vais passer la parole à Didier EYSSARTIER, directeur général de l'AGEFIPH. Merci d'être là aujourd'hui. Vous êtes coordinateur de cette journée. De nombreux internautes connaissent l'AGEFIPH, mais pourriez-vous nous rappeler ce que vous représentez en France pour les personnes en situation de handicap ?

Didier EYSSARTIER : Bonjour à toutes et à tous. Je voudrais saluer les organisateurs de cette journée qui rassemble différents univers et le même univers des entrepreneurs d'une certaine manière et vous tous qui assistez à ces 24 heures pour rebondir. Vous me demandez d'évoquer l'AGEFIPH. Notre slogan, c'est : ouvrir l'emploi aux personnes handicapées. L'enjeu, c'est de vous mettre à disposition des ressources. Parmi ces partenaires, je voudrais saluer H'UP Entrepreneurs avec qui nous cherchons à proposer des solutions de rebond répondant à vos besoins, mais aussi des acteurs comme la DGE qui ont une très longue expérience d'accompagnement des entreprises, et notamment des entrepreneurs en situation de handicap. Nous recherchons des partenaires qui nous disent non pas ce n'est pas possible, parce que vous avez tel ou tel handicap, mais c'est possible. Nous allons travailler avec vous, car vous êtes experts de votre handicap pour vous accompagner dans la construction et le développement de votre projet. Nous proposons des aides financières pour compenser les éventuels surcoûts associés au handicap pour l'aménagement d'un poste de travail ou en situation de formation. Nous proposons des services experts pour conseiller les personnes, les entreprises et identifier des meilleures réponses techniques, organisationnelles, en matière d'accompagnement. Réponses qui peuvent d'ailleurs être évolutives.

Nos aides et services sont mobilisables à toutes les étapes du parcours des personnes, jeunes, entrepreneurs, etc. Nous avons mis en place en 2020 des mesures exceptionnelles que nous maintenons en 2021 compte tenu des circonstances sanitaires pour répondre aux besoins particuliers générés par cette crise pour les personnes en situation de handicap. Pour les entrepreneurs, il y a des mesures spécifiques, également pour les entreprises. Vous pourrez retrouver toutes ces mesures sur notre site.

Nous accompagnons les entreprises de toutes tailles à développer une politique du handicap ambitieuse. Nous sommes convaincus que le handicap est une force dans les entreprises. Les entrepreneurs en situation de handicap en sont une très belle illustration. Chaque témoignage apporte l'illustration de cette force, de cette inventivité, de cette capacité à faire qui est vraie pour les entrepreneurs et pour une très grande partie des salariés en situation de handicap. Nous savons tous que changer le regard sur le handicap reste un besoin très fort.

Je terminerai d'ailleurs mon intervention par deux constats en m'adressant à ceux aujourd'hui qui ne sont pas handicapés. Le handicap peut concerner tout le monde et, dans la grande majorité des



cas, il survient au cours de la vie. Nous réalisons régulièrement des enquêtes. Une récente enquête réalisée en 2020 dit que seuls 7 % des Français savent que 80 % des personnes en situation de handicap ont un handicap invisible. Il est important de le savoir. C'est comme ça que nous pouvons vraiment gérer la différence. La différence se fait aussi avec des handicaps invisibles, cognitifs, psychiques, mentaux ou moteurs. Quand on développe son entreprise, quand on travaille avec des salariés qui peuvent être handicapés, ils ne sont pas nombreux, mais ils sont tout autour de vous. Et il est important de le savoir.

Frédéric : Merci beaucoup. Construire une société inclusive est une mission difficile. Est-elle en bonne voie, cette coconstruction ? Hamou BOUAKKAZ, vous êtes président de H'UP Entrepreneurs, coorganisateur de cette journée. Soyez le bienvenu. Quel est l'ADN de votre association ? Comment est-elle née et que proposez-vous à ces entrepreneurs en situation de handicap ?

Hamou BOUAKKAZ : Bonjour à toutes, bonjour à tous. Quel plaisir de voir 140 personnes connectées. Et ce n'est qu'un début ! Lorsque j'ai préparé mon intervention, j'ai pensé à la notion de rebond. J'ai vu le petit Louis Braille en 1812 dans l'atelier de son père se crevant l'œil avec le poinçon qui lui servait à travailler le cuir. Il a pleuré, il a déprimé et il s'est mis en mode agile. Il a rebondi et il a créé la première start-up au monde, qui vit toujours, puisque son invention, le braille, est utilisé par des millions de gens.

Lorsque j'ai pensé au rebond, j'ai vu mon ami Laurent Froissart, membre de notre conseil d'administration. En février 2020, Laurent a une magnifique imprimerie, une boîte de com et décide de se diversifier. Et il achète une boîte d'événementiel en mars, au moment du COVID. Il devrait déposer le bilan, mais il en a vu d'autres. Il se réinvente. Il se met à faire de la communication sur le sanitaire en mode fun. Pour lui, 2020 n'a pas été une mauvaise année.

Laurent a un cœur gros comme ça. Mais pas au sens figuré, au sens propre. Dans sa poitrine, son cœur se gonfle. Et comme c'est un homme augmenté, il est relié en permanence avec l'hôpital qui lui dit souvent ce que disait Jacques Audiard : de battre, ton cœur s'est arrêté. Mais Laurent ne l'entend pas. Il entend : de battre, son cœur a continué. Il se réinvente et c'est pour cela que nous en avons fait notre ambassadeur du rebond.

C'est un disciple de Flaubert dont on fête le 200e anniversaire de la naissance. Flaubert disait qu'il fallait tirer de chaque malheur une leçon et rebondir après la chute. Quand je pense rebond, je pense à Évelyne, notre vice-présidente qui était malvoyante et qui, au prix de 16 opérations, a fini par perdre la vue. Pour elle, perdre la vue n'a pas été perdre la vie. Quand elle nous reçoit, le code de bienséance de Mme de Rothschild n'est rien à côté de son sens de l'accueil. Elle a fait de multiples entreprises et aujourd'hui, elle développe Ask pour sensibiliser les entreprises aux questions du handicap. Elle rebondit comme maire, comme entrepreneuse.

Enfin, comment ne pas parler de notre créateur, avec Pauline notre directrice générale, que vous allez découvrir dans quelques minutes. Notre créateur, Didier Roche. À 8 ans, un accident terrible le prive en quelques secondes de la vue. Il pleure un peu, puis il veut rebondir. C'est un fils de pauvres. Que fait sa grand-mère ? Elle appelle RTL. Elle mobilise tout le monde et tous les auditeurs se cotisent pour offrir sa première batterie, à notre Didier. Didier a réalisé deux choses :



rien ne serait trop beau pour lui et en étant unis, en attendant beaucoup des autres, on n'est jamais déçus. Didier a voulu devenir footballeur. On lui a dit que c'était impossible, alors il l'a fait. Il a fait bien d'autres choses. Il a créé des restaurants dans le noir. Et comme c'est un meneur de jeu d'exception, il a dribblé les difficultés, pris à contre-pied ses adversaires et m'a fait une passe décisive en me confiant il y a quelques mois la présidence de cette belle association qui fédère et dynamise tous les entrepreneurs handicapés.

Avec de telles figures, vous imaginez bien que dès qu'il s'est agi de prendre la COVID à son propre jeu, notre directrice des programmes, Laura, a immédiatement réfléchi, avec les opérationnels de l'AGEFIPH, à concevoir un programme, quatrième programme de l'H'UP Entrepreneurs pour dynamiser l'entrepreneuriat. Ce programme Rebondir. C'est une comédie musicale, par les musiciens d'H'UP Entrepreneurs et de l'AGEFIPH. Et pour interpréter une comédie musicale, il faut un chef d'orchestre. Ce sera Laure POUCHELON. Et nous cherchons encore des musiciens pour intégrer ce programme. Des musiciens qui voudront mélanger leurs couacs et leurs harmonies pour bénéficier d'entretiens individuels et de rebonds universitaires, comme celui d'aujourd'hui, pour réinventer leur entreprise et triompher de l'adversité. Et, comme disait Flaubert, rebondir après la chute.

J'espère que cette université donnera un certain nombre de clés à tous ceux qui y assisteront. Inscrivez-vous nombreux à ce programme. Il reste encore quelques places. N'hésitez pas à peser sur cette université en utilisant le hashtag « rebond inclusif ». Je déclare donc ouverte cette première université du rebond inclusif. Merci à tous.

Frédéric : Merci beaucoup pour ce long et large message optimiste avec ces programmes dont vous parlez. Je regarde l'horaire. Il est 10 h 24. Nous sommes dans les temps pour lancer cette première université du rebond inclusif. Vous disiez que ce confinement, cette période compliquée que nous traversons, c'est un peu l'ordinaire de ces personnes en situation de handicap qui sont de grands ambassadeurs du rebond, puisque le handicap les prédispose au rebond. 24 heures pour donner la visibilité de l'enthousiasme, voilà ces valeurs qui seront développées tout au long de cette première université du rebond inclusif.

Restez connectés, car nous allons aborder maintenant une première thématique avec deux invités qui viennent nous rejoindre. Et je laisse William lancer quelques slides.

William : On va demander à nos invités de nous quitter pour laisser place à nos deux prochains invités. Et je diffuse les slides.

Frédéric : Merci beaucoup, messieurs, pour votre implication dans cet événement. Très vite, nous allons accueillir Olivier TORRES et Patricia MARENCO. FIN DE LA SESSION



10h30 - 11h15 - La santé du Dirigeant

William : Je vous rappelle que vous avez un lien pour suivre la transcription dans le chat. Si vous voulez voir un peu plus en détail nos interprètes en langue des signes, vous cliquez sur les deux icônes pour agrandir l'écran. Ensuite, vous pouvez passer votre souris en dessous de la grande image. Pour bien voir les interprètes. Nous allons changer d'interprète en langue des signes.

Frédéric : Petite organisation technique puisque des traductrices se relaient tout au long de cette journée qui est évidemment dense en propos. Et il va falloir disposer d'un certain nombre d'éléments techniques pour que tout le monde puisse suivre cette journée.

Bonjour, Patricia MARENCO, bonjour Olivier TORRES. Nous allons parler de ce sujet qui est la santé du dirigeant. C'est un sujet primordial. Patricia MARENCO, vous êtes conseillère technique à la direction de la sécurisation des parcours à l'AGEFIPH. Proposer une offre de services dédiés pour le maintien dans l'emploi, c'est l'objectif de l'AGEFIPH. Comment est née l'AGEFIPH, en quelques mots ? Précisons un peu les choses pour les personnes qui viennent de nous rejoindre.

Patricia MARENCO : L'AGEFIPH est née avec la loi de juillet 1987 qui a instauré une obligation d'embauche de 6 % de personnes reconnues en situation de handicap. Cela a été repris par différentes lois. L'AGEFIPH a pour mission de collecter les fonds des entreprises qui n'ont pas satisfait à cette obligation d'emploi et, avec ces fonds, de proposer une offre de services à destination des personnes handicapées et des entreprises pour faciliter l'intégration de ce public dans l'emploi et dans le maintien dans l'emploi.

Frédéric : Très rapidement, avant de rentrer dans le sujet, est-ce que vous pourriez nous préciser les différentes formes de handicap ? Évidemment avec des degrés que j'imagine différents. Mais peut-on resituer les choses ? Peut-être que dans l'imaginaire des uns et des autres, une personne en situation de handicap est une personne en fauteuil. Que peut-on dire de cela ?

Patricia MARENCO : Cela a été évoqué par Didier EYSSARTIER. Quand on parle de personnes handicapées, chacun a son imaginaire. Quand on regarde de qui est constituée cette population, une dernière enquête de l'INSEE sur la population active de 15 à 64 ans estimait qu'il y avait en France plus de 12 millions de personnes touchées par un handicap, soit 27 % de la population. Parmi ces 12 millions, 3 millions avaient une reconnaissance administrative du handicap. Quand on regarde la population des demandeurs d'emploi, 9 % des demandeurs d'emploi ont une reconnaissance administrative du handicap. Il faut faire tomber les idées reçues. 80 % des handicaps sont des handicaps invisibles. Il y a toute une catégorie de handicaps. On n'en fera pas le descriptif, mais c'est vrai qu'une personne atteinte de maladie chronique et de cancer fait partie de cette population. Souvent, le handicap ne se voit pas. 85 % des handicaps s'activent autour de la vie et il y a seulement 15 % de handicaps de naissance. C'est quelque chose sur quoi j'insiste. De qui parle-t-on ? On parle quand même de 12 millions de personnes et de 3 millions de personnes qui ont une reconnaissance administrative. Et la majorité des cas ne se voient pas.

Frédéric : Pour l'accès à la santé, comment cela se passe-t-il ? C'est un peu particulier, cet accès à la santé pour les personnes en situation de handicap et notamment dans le cas des entreprises.



Patricia MARENCO : La problématique de la santé au travail est une vraie problématique. Elle est étudiée actuellement, puisqu'il y a une proposition de loi sur la réforme de la santé au travail en cours. Quand on travaille et que l'on a un problème de santé, cela risque soit de vous faire perdre votre travail, que l'on soit salarié ou travailleur indépendant. L'idée, c'est d'essayer de faire en sorte que la personne, quel que soit son statut, puisse maintenir son travail en sachant qu'il existe plusieurs services et aides qui peuvent accompagner le travailleur, l'entrepreneur. C'est vrai qu'il y a beaucoup de monde.

Si j'ai un problème de santé, il y a beaucoup de monde qui intervient sur ce champ. En ce qui nous concerne, nous travaillons avec le CAP Emploi. Sur chaque département, il y a une structure qui s'appelle CAP Emploi dont la mission est d'essayer de trouver des solutions pour la personne qui a des problèmes de santé qui risque d'avoir un impact sur leur vie professionnelle. C'est cette structure qui va travailler avec l'ensemble des intervenants qui interviennent dans le domaine de la santé au travail. Quand on parle de maintien dans l'emploi, c'est beaucoup d'interlocuteurs : le médecin du travail, les services de sécurité sociale, etc. pour étudier au cas par cas les situations. Il n'y a pas de parcours type. Il y a vraiment une situation liée à la personne et à son environnement. À partir de là, on peut trouver des solutions. Des solutions, en termes de services apportés. On peut déclencher l'intervention d'un ergonome, l'intervention d'un partenaire spécialisé dans le handicap, dans un handicap particulier. On peut aussi aider l'entreprise financièrement. J'ai un exemple que je peux développer...

Frédéric : On reviendra peut-être sur cet exemple juste après. Merci beaucoup. J'aimerais donner la parole à Olivier TORRES. Vous êtes un fidèle intervenant dans les organisations des 24 heures pour rebondir. Vous êtes président-fondateur de l'observatoire AMAROK et professeur à l'université de Montpellier. Bienvenue. Présentez-nous en deux mots AMAROK. Qu'est-ce que c'est ?

Olivier TORRES : J'ai créé cet observatoire il y a 12 ans. On est dans une société où l'entrepreneuriat est de plus en plus important. Et j'ai constaté que les entrepreneurs n'avaient pas de service de santé au travail. Il n'y a pas d'épidémiologie de la santé au travail des travailleurs non salariés, que l'on soit agriculteur, commerçant, artisan, professionnel libéral. Tout ce monde qui représente 3,2 millions de personnes en France n'avait pas d'accès aux services de santé au travail. C'est la raison pour laquelle à l'université de Montpellier, j'ai créé cet observatoire AMAROK pour mesurer, mais aussi pour agir.

Frédéric : Vous avez fait un certain nombre d'études et vous avez participé à une étude. Qu'en est-il sorti ? Vous vous êtes intéressé au sujet de l'entrepreneur en situation de handicap.

Olivier TORRES : Exactement. Dans notre jargon, c'était une thèse de doctorat. J'aurais d'ailleurs préféré que ce soit cette jeune Tahitienne qui s'exprime devant vous ce matin. Mais elle a rejoint sa terre natale. Si vous vous intéressez à Tahiti, vous comprendrez que l'on est dans des horaires qui ne permettent pas la retranscription. En fait, tout est parti de cette question de la santé des entrepreneurs. Je me suis posé la question : quid de la santé des entrepreneurs lorsqu'ils sont en situation de handicap ? J'ai trouvé un partenaire que je remercie d'ailleurs, c'est le cabinet anciennement Ernest and Young. Je faisais une conférence à Rennes et l'on prenait le train pour venir sur Paris. Je lui ai dit que j'aimerais engager une thèse de doctorat sur ce thème. Il a



immédiatement répondu à l'appel. Il y a beaucoup de lois sur la question du handicap. 1957, 1987, le décret de 2016. Et c'est très bien. On voit que très souvent, le législateur voit la question du handicap avec celle de l'emploi. On parle beaucoup d'employabilité, mais de manière salariale. De mon point de vue, je pense qu'il est aussi important de parler de « entreprenariabilité ». Pardonnez-moi ce pour le terme. Il y a aussi un entrepreneuriat pour les personnes en situation de handicap. C'est pourquoi nous avons engagé ce travail doctoral.

Frédéric : Vous dites que l'entrepreneuriat a un effet bénéfique.

Olivier TORRES : On emploie même le terme de salutogène. Pathogène, ce n'est pas bon pour la santé. Salutogène : c'est salubre. Ce sont des facteurs bons pour la santé. La doctorante est allée interroger 20 entrepreneurs en situation de handicap. La question centrale n'était pas celle du handicap. C'était d'abord celle de la question de l'entrepreneuriat. On s'est intéressé à 20 personnes en situation de handicap qui sont passées du mode salarial au mode entrepreneurial. Des hommes et des femmes qui ont quitté leur emploi pour créer leur boîte. Qu'avons-nous constaté ? On a constaté un résultat général que l'on avait observé partout ailleurs pour les personnes en situation de handicap ou non : c'est qu'entreprendre, c'est bon pour la santé. Pourquoi ?

Si vous me permettez, je prendrai deux minutes pour exposer cette notion qui est fondamentale. Les 20 personnes en situation de handicap qui étaient entrepreneurs et qui sont passées du mode du salariat à celui de l'entrepreneuriat, 18 d'entre elles ont signifié une amélioration de leur santé et de leur bien-être. Deux, au contraire, et c'est là qu'il faut toujours prendre des précautions et qu'il ne s'agit pas de généraliser l'entrepreneuriat, mais de le promouvoir comme une option qui s'offre aux personnes en situation de handicap.

La création d'entreprise à trois vertus. La première, c'est que l'on s'est rendu compte... Et l'on pourrait prendre l'exemple de Didier Roche. J'ai eu l'occasion d'aller dans ses restaurants. Ce sont des hommes et des femmes qui ont gagné en optimisme. Le fait de se mettre à son compte, le fait de créer une entreprise, renforce l'optimisme de manière endogène. Le deuxième facteur, c'est que cela a également augmenté le sentiment d'endurance. Bien sûr que lorsqu'on a un handicap, on gagne une forme d'endurance et de persévérance, mais le fait d'entreprendre est également une grande école de la persévérance. Quand on entreprend, on va forcément devant des échecs. Mais comme le dit Dimitri PIVOT, si l'on est dans le rebond, il n'y a plus d'échec parce que l'on est en train de trouver la solution qui permet de rebondir. Le troisième point est peut-être le plus important. Les personnes en situation de handicaps qui ont créé leur entreprise, cela a augmenté leur sentiment de maîtrise de leur destin. Les psychologues appellent cela le locus de contrôle interne. Un homme ou une femme qui a cette croyance, parce que c'est une croyance... Bien sûr, on ne sait jamais de quoi est fait le lendemain. Mais si je pense que je réussis, c'est grâce à moi et que si j'échoue, c'est de ma faute et j'assume les conséquences de mes actes, c'est un facteur très salutogène. On s'est rendu compte que les personnes en situation de handicap qui se mettaient à entreprendre, cela a décuplé leur sentiment de maîtrise de leur destin. Et c'est un facteur très salutogène.

Frédéric : Comment utiliser son handicap pour créer son entreprise ? C'est l'une des clés. Patricia, que pensez-vous de cette idée de pouvoir rebondir ou de pouvoir se servir de ses handicaps pour en faire une force pour créer ou développer une entreprise ?



Patricia MARENCO : Je pense que cela peut être une force. Mais cela vaut même s'il n'y a pas de situation de handicap. Quand on regarde toutes les enquêtes qui ont été faites sur la population des travailleurs handicapés, soit sous le prisme de l'entreprise, soit par celui des personnes concernées, toutes les enquêtes montrent qu'il y a une motivation de cette population supérieure à celle des salariés lambda. En général, l'entreprise est plus satisfaite. Il y a des indicateurs qui montrent que c'est une population d'ores et déjà motivée, peut-être, parce qu'elle rebondit sur un échec et que cela participe à ce que vient de dire Olivier TORRES. Mais je pense au côté salubre de l'entreprise. À mon avis, cela peut aussi valoir pour des personnes qui n'ont pas de handicap.

Ensuite, je vous parlais de la population de personnes handicapées et je vous disais que c'est souvent un handicap qui arrive en cours de vie. Il faudrait regarder la typologie de la population handicapée, une moyenne d'âge plus importante qui s'explique aussi, parce que ces accidents arrivent plus tard. C'est vrai qu'il y a tout un travail de reconstruction à faire. J'ai souvent eu affaire à des personnes à 40 ans ou 45 ans qui se retrouvaient avec un médecin du travail qui disait : tu es aide-soignant et demain tu ne pourras plus l'être. Se réinventer, donner une suite à un parcours professionnel à 40 ans n'est pas simple. C'est vraiment une étape qui peut différencier cette population. À un moment donné, il faut redéfinir un parcours, se réinventer un métier.

Je donne souvent l'exemple d'une secrétaire avec laquelle j'ai travaillé et qui était aide-soignante. À 40 ans, le médecin du travail l'a déclarée inapte au poste. Elle a repris ses études. Elle s'est formée. Reprendre des études à 40 ans alors que l'on avait déjà une vie tracée n'est pas simple. Cela nécessite de puiser en soi des ressources qui deviennent salutaires, parce que l'on s'aperçoit qu'il y a des capacités à se réinvestir dans un nouveau projet qu'il soit d'entreprise ou salarial.

Frédéric : Olivier TORRES, vous dites souvent que la santé est le premier capital immatériel de l'entreprise. Qu'est-ce que l'on constate chez les entrepreneurs, quel que soit leur état de santé ou leur situation ? Il y a des tas de comportements qui sont vraiment liés à l'entrepreneuriat et qui sont préjudiciables pour la santé.

Olivier TORRES : Quand je dis que le capital santé est le premier capital immatériel de la PME... Dans un grand groupe, je ne dirais pas la même chose. Quand Christophe de Margerie est mort à minuit à Moscou, 48 heures après, il était remplacé. Quand Édouard Michelin est mort noyé, l'action de Michelin a perdu moins de 20 %. Par contre, dans une petite entreprise, la santé du dirigeant est le premier capital de l'entreprise.

Il ne m'échappe pas qu'entreprendre, c'est aussi du stress. C'est de l'incertitude sur le carnet de commandes, surtout dans le contexte actuel. C'est aussi de la surcharge de travail. Si vous voulez entreprendre, vous travaillerez davantage que si vous êtes salarié. La moyenne d'un chef d'entreprise, c'est entre 50 et 60 heures par semaine. C'est universel. Mais qu'est-ce qui fait que c'est salubre ? C'est que le stress de l'entrepreneur, en général, c'est plutôt un stress choisi que subi. Personne n'oblige quiconque en France à créer une entreprise. Si vous la créez, c'est que vous l'avez décidé. Si vous vous mettez à votre compte, c'est, parce que vous l'avez décidé. Et ça change tout. Agir et ne pas subir. C'est un élément fondamental.

Je reviens sur la thèse de notre doctorante. Quand elle montre que sur les trajectoires professionnelles des 20 chefs d'entreprise en situation de handicap, 18 d'entre eux ont fait état



d'une amélioration du bien-être, de meilleure santé mentale, parce que cela leur a donné beaucoup de facteurs salutogène : sentiment de liberté, épanouissement, autonomie, indépendance, fierté. Les chefs d'entreprise ont un grand sentiment de fierté. C'est une émotion positive. Et les émotions positives sont bonnes pour la santé. Ensuite, il ne faut pas déborder de fierté. Certains sont tellement fiers d'eux qu'ils ont la tête qui déborde du cadre de l'ordinateur.

Et surtout, ce que nous ont dit ces chefs d'entreprise, c'est la création du sens. Quand on est chef d'entreprise, on a une aptitude stratégique. C'est l'homme ou la femme qui décide de ce qu'il ou elle va faire demain. Bien sûr qu'il y a des contraintes. Elles sont nombreuses. Mais cette aptitude stratégique est un moteur central.

Trop souvent, dans notre société, on voit les personnes en situation de handicap comme employables. Je pense qu'il faut aussi les voir comme entrepreneuriales. Il faut que notre société, je pense aux incubateurs, aux pépinières, aux structures d'accompagnement. Elles sont nombreuses, mais beaucoup n'ont pas forcément intégré cette question du handicap, comme si finalement la personne en situation de handicap, on allait l'aider à trouver un emploi, mais on peut peut-être aussi l'aider à créer son propre emploi et peut-être demain à être un employeur. Je réside dans l'Hérault, à côté de Montpellier. Le plus gros employeur de la ville, c'est un entrepreneur en situation de handicap. Il est malentendant. Il a créé une société de 120 salariés. C'est le plus gros employeur du village. Vous le connaissez tous. Quand vous allez à la gare ou à La Poste, avant, on prenait un ticket de file d'attente. Maintenant, vous avez des tableaux et vous voyez le numéro d'appel. C'est lui qui a inventé cela il y a une trentaine d'années. Cet exemple, il y en a des centaines et des milliers.

Lorsque j'avais rencontré Didier Roche avec son association, c'était pour nous naturel de remettre cette question de l'entrepreneuriat et du handicap côte à côte pour voir les effets que cela avait sur la santé.

Frédéric : Patricia MARENCO, vous avez sûrement des exemples de personnes qui sont en situation de handicap et qui sont venues vous voir et qui ont eu des demandes particulières. Est-ce que vous pouvez nous donner un exemple concret ?

Patricia MARENCO : Je voudrais d'abord rebondir sur ce qui vient d'être dit. Dans notre offre de services, on encourage aussi l'entrepreneuriat puisque l'on finance des prestataires qui accompagnent les créateurs d'entreprise. On a des aides complémentaires au droit commun pour accompagner les créateurs d'entreprise. Toutes nos aides et nos services sont ouverts aux travailleurs handicapés indépendants. C'est pour nous une aide possible. Et l'on travaille avec tous les opérateurs dont vous avez parlé.

Des exemples. J'avais réfléchi en préparant cette intervention à des exemples de maintien dans l'emploi. Je pense que c'est le plus parlant plutôt que de faire le panel des aides et services. Tout est sur notre site.

Il y a une délégation régionale de l'AGEFIPH dans chaque région. Vous avez un interlocuteur dans chaque région. Le siège est à Bagnex et il y a des délégations régionales.



On travaille avec des partenaires et notamment avec CAP Emploi. Sur le maintien dans l'emploi. Vous avez un CAP Emploi dans chaque département.

Un exemple, peut-être atypique, mais il est vrai que j'ai récemment travaillé avec la directrice CAP Emploi corse qui me donnait l'exemple d'un berger devenu allergique à la molécule qu'il y a dans le fromage de brebis. Il était indépendant. Il est allé voir l'assistante sociale de la MSA qui a étudié son cas et s'est rapprochée du CAP Emploi. Le CAP Emploi a déclenché ce que l'on appelle une aide au maintien dans l'emploi. C'est une aide octroyée à l'employeur, une aide financière pour financer le temps qu'il va prendre à réfléchir sur sa situation. C'est une aide qui peut aller jusqu'à 2000 € Une étude de cas a été faite. La première mesure prise, c'est que nous avons aménagé son tracteur. Ceci pour lui éviter d'avoir contact avec je ne sais pas trop quoi, etc. On lui a créé une cabine spécifique. Cela a été cofinancé par la MSA et l'AGEFIPH. Il ne pouvait plus faire certaines activités eu égard à sa pathologie. L'idée était de déclencher une reconnaissance de la lourdeur du handicap. C'est une aide financière donnée à l'employeur pour compenser la perte de productivité, pour pouvoir faire appel à un auxiliaire pour exercer des tâches que la personne ne peut pas faire. Cela a permis au berger de faire appel à un auxiliaire professionnel. Il y a une réflexion sur l'organisation de l'activité. Il a laissé tomber l'activité qui avait une conséquence sur sa pathologie respiratoire. C'est l'auxiliaire professionnel qu'il a pu embaucher grâce à la reconnaissance de la lourdeur du handicap qui s'est consacré aux tâches qui lui provoquaient des allergies. Ce berger de 45 ans a pu ainsi continuer à exercer son activité parce qu'une étude de cas et des aides adaptées à sa situation lui ont été octroyées.

Dans la boîte à outils des services et des aides de l'AGEFIPH, vous avez plein de mesures et l'on adapte en fonction de la situation. On sort le bon outil, la bonne mesure ou la bonne aide financière. Pour avoir une meilleure lisibilité de ce qui peut être fait, vous avez le site de l'AGEFIPH. Il y a un interlocuteur opérationnel sur chaque département qui est le CAP Emploi.

Frédéric : Merci pour ces précisions. C'est important pour les personnes qui nous écoutent de savoir où s'adresser, à qui et pour quel type de service. On retrouve toutes ces informations sur Internet, sur le site de l'AGEFIPH.

Avec William, j'aimerais essayer d'avoir quelques questions de nos internautes sur cette question de la santé.

William : Je vais juste agrandir l'écran pour les interprètes, puisqu'on nous l'a demandé dans le chat. Vous cliquez sur les deux icônes en haut et en bas pour agrandir et réduire la fenêtre du chat. Vous avez un emplacement sur lequel placer votre souris. Vous tirez vers le haut et cela agrandira la vidéo de l'interprète.

Frédéric : Petite précision technique importante pour poursuivre cet événement dans de bonnes conditions.

William : Une question pour Olivier TORRES. La question de Nathalie que j'affiche : le temps de l'entreprise est très rapide. Le temps des démarches administratives est très lent. Olivier TORRES, avez-vous alerté les partenaires sur ce fait ? Tout est décalé dans la réalité.



Olivier TORRES : Si vous saviez, c'est un mal éternel. Nietzsche disait que l'État est le plus froid des monstres froids. On a besoin de l'État. Je suis moi-même fonctionnaire d'État. Mais l'État et l'administration seront toujours très lents. Le temps que cela remonte au cerveau, que cela redescende, l'entrepreneur a fait trois fois le tour du jardin. C'est un problème. Je n'ai pas besoin de l'alerter. Nous y sommes confrontés en permanence. Je suis universitaire depuis 30 ans. Si vous saviez à quel point l'université française s'est alourdie de règles, de règlements, de normes... Heureusement que les entrepreneurs arrivent toujours à s'adapter. Il faut lire un petit livre du professeur Roland Gori. « La fabrique des imposteurs ». Il définit l'imposteur comme un homme ou une femme qui s'adapte à un monde inadapté. Je pense que dans le monde qui est de plus en plus bureaucratique, on est tous assujettis à une montée de la bureaucratie à tous les niveaux. Eh bien, on est condamné à trouver des systèmes D pour s'adapter.

Oui, je vous rejoins entièrement. La logique administrative est toujours beaucoup plus longue et beaucoup plus lente. Ensuite, je ne vais pas promouvoir la fonction publique ou l'administration, mais l'administration gère parfois des millions de gens. Pour cela, la bureaucratie a des avantages. Cela permet de créer des rails. Mais cet éternel problème entre la rapidité de l'entrepreneur et la lourdeur de l'administration,... Remontez jusqu'à l'aire mésopotamienne, je suis persuadé que l'entrepreneur devait enrager contre l'administration d'Hammourabi.

Frédéric : Merci pour cette réponse. Une autre question, William ?

William : Je vous l'affiche à l'écran. Est-ce que ça clignote de votre côté ? Une question de Sophie : ouvrir une auto entreprise avec une déficience visuelle, comment cette reconnaissance de travailleur handicapé et donc la santé du dirigeant peut-elle être prise en compte dans le cadre d'une autoentreprise ?

Patricia MARENCO : Les autoentrepreneurs peuvent bénéficier de nos aides et services. C'est déjà une réponse en soi. Ensuite, c'est au cas par cas. La meilleure solution, c'est peut-être d'aller voir CAP Emploi, de voir ce qui existe. Mais c'est possible.

William : Une autre question pour Olivier TORRES de Mohamed. Monsieur Torres, que pensez-vous du paradoxe du maître et de l'esclave concernant le dirigeant et son entreprise ?

Olivier TORRES : Vous touchez un nœud. L'entrepreneur, quel qu'il soit, d'où qu'il vienne, a un rapport existentialiste à son entreprise. J'ai même entendu des hommes et même des femmes dirent : mon entreprise, c'est mon bébé. On a lancé une vaste enquête sur la santé des entrepreneurs en période de COVID. On a mobilisé la théorie de la croyance de survie. Quelle est votre probabilité d'attraper gravement le COVID ? Et quelle est votre probabilité de déposer le bilan de votre entreprise ? Vous le croirez ou non, mais la perspective de déposer le bilan a plus d'impact sur la dégradation de la santé mentale que la perspective de contracter gravement la maladie.

Ce qui veut dire que les chefs d'entreprise se rendent parfois, comme vous le suggérez dans votre question, esclaves de ce qu'ils ont eux-mêmes créé. On pourrait à cet égard employer une expression, un effet Frankenstein. Le Docteur Frankenstein va créer la créature. À la fin, la créature se retourne contre son propre créateur. Et vous avez raison, créer une entreprise, c'est un complément d'âme. La joie de l'âme est dans l'action, mais la création d'entreprise, c'est un



complément d'âme. Mais attention de ne pas se donner corps et âme à 100 % dans l'entreprise, parce que cela ne reste jamais qu'un lieu de travail. Effectivement, être maître de son destin, de son artefact, c'est très bien. Mais le jour où l'on devient esclave de sa propre entreprise, la salutogénèse dont je vous ai parlé peut se retourner contre vous.

Frédéric : Vous parlez d'ailleurs de forme de burn-out qui existe dans les entreprises quand les entrepreneurs sont un peu en surcharge, mais il y a aussi, dans cette phase de COVID, un autre burn-out dont vous parliez.

Olivier TORRES : J'appelle cela le syndrome d'empêchement. On a une conjonction qui est à la fois l'incertitude qui crée chez les dirigeants un sentiment d'impuissance. Et ce n'est pas coutumier. Et il y a le confinement qui est une forme de blocage et qui crée le sentiment d'être coincé. Et donc une incapacité d'action. Ce couple, difficulté à voir et difficulté à mettre en œuvre et incapacité d'action, cela crée un syndrome d'empêchement complètement inédit. Ma crainte, c'est que si ce sentiment d'impuissance perdure trop longtemps, alors on peut rentrer dans la théorie de Seligman qui est celle de l'impuissance acquise. Un homme ou une femme trop longtemps dans un sentiment d'impuissance finie par altérer ses capacités d'initiative. D'où d'ailleurs l'importance de l'entrepreneuriat comme une façon de conjurer ce sentiment d'impuissance. Cela change aussi le regard que l'on porte sur sa propre vie et sur l'économie. Voilà ma réponse.

Frédéric : Merci, Olivier TORRES. Encore une ou deux questions ?

William : Une question d'Éric : Bonjour, est-il possible de demander l'assistance de BGE pour création d'entreprise et de bénéficier de l'aide l'AGEFIPH à la création d'entreprise même si une formation a été refusée par Pôle Emploi ? Faut-il obligatoirement une prescription d'accompagnement faite par Pôle Emploi ?

Frédéric : Je pense que l'on en parlera tout au long de la journée avec d'autres intervenants, mais je laisse Patricia répondre.

Patricia MARENCO : Ce n'est pas lié. Il y a quelques conditions pour bénéficier de l'aide à l'entreprise. Mais quoi qu'il en soit, ce n'est pas lié à l'acceptation ou au refus par Pôle Emploi de la formation. Nous avons des cabinets, des prestataires, qui interviennent sur l'aide à l'accompagnement des créateurs d'entreprise. Je vous conseille d'aller sur le site de la région, de voir quel est votre interlocuteur et de lui poser la question directement. Mais pour répondre la question, est-ce que ça bloque le process, parce que la formation a été refusée par pôle emploi, la réponse est non. Cela ne bloque pas le process.

William : Une autre question. Véronique nous demande : j'ai l'impression que quand on est en situation de handicap pour créer une entreprise, on me demande plus que lorsque j'étais valide, comme si l'on nous faisait moins confiance.

Frédéric : Cette histoire de confiance d'une personne en situation de handicap. On a plus confiance, moins confiance ? Elle donne envie ? On le verra aussi avec d'autres invités au long de cette journée. Quel est votre sentiment, Olivier ?



Olivier TORRES : Je comprends tout à fait la question posée. Comme l'a dit Patricia tout à l'heure, c'est au cas par cas. Vous pouvez avoir des business angels qui vont adhérer au projet. C'est souvent l'adhésion homme/projet. Si je mets de l'argent sur un projet porté par quelqu'un d'autre, je dois avoir la conviction que l'adéquation entre l'homme et le projet est bonne. Si j'ai un doute, je n'y vais pas, que la personne soit en situation de handicap ou non. On peut supposer que lorsque quelqu'un a un handicap, on va certainement lui demander davantage, peut-être, parce que le doute sera dans l'esprit de certains. Mais peut-être pas forcément.

Dans ce cas, n'hésitez pas à frapper à une autre porte. Quand une porte est close, passez votre chemin et allez voir quelqu'un d'autre. Il y a tellement de diversité dans ce monde. On arrive toujours à trouver. Je suis assez confiant pour cela, personnellement. J'ai un côté un peu catalan. Si ça ne marche pas avec l'un, on trouve avec l'autre. Ne perdez pas votre temps avec les anxigènes et les Calimero. Vous avez des hommes et des femmes qui vont vous dire : ah oui, tu crois ? Tu es sûr ? Cela vous bouffe votre énergie. Allez voir ceux qui vous boostent. Ne perdez pas votre temps.

Frédéric : D'où la nécessité de faire évoluer le regard pour que ces personnes en situation de handicap soient véritablement entendues, regardées, écoutées comme tout un chacun.

Olivier TORRES : Et changez le regard de la santé au travail vis-à-vis des entrepreneurs. Actuellement, il y a une loi en débat et il y a un volet sur les travailleurs non-salariés. AMAROK a d'ailleurs été sollicité. Je veux croire que demain, dans mon pays, les services de santé au travail accueilleront les 3,2 millions de travailleurs non-salariés. Un chiffre qui en vaut 1000 : c'est que dans les PME, il y a au total 10 millions d'emplois. Les grands groupes dont on parle tant, c'est 4,5 millions d'emplois. Je n'oppose pas les grands aux petits, mais en tant que PMIste, je dis que l'économie de la PME est centrale dans la société. Mais les PME sont partout sauf dans les livres, sauf dans les théories économistes où l'on parle encore de fordisme, d'Ubérisation. Ce regard est fondamental. Le jour où l'on regardera différemment les entrepreneurs, on comprendra que chez les personnes en situation de handicap, il y a des ressources entrepreneuriales extraordinaires. Il suffit de regarder toutes les associations que vous créez. Créer une association, c'est un acte entrepreneurial. L'Abbé Pierre, Coluche ont fait de l'entrepreneuriat humanitaire. L'entrepreneuriat, ce n'est pas que de l'économique. C'est le social, le sportif. Le jour où l'on comprendra la place centrale des entrepreneurs, je peux vous garantir que nous aurons fait un grand progrès.

Patricia MARENCO : Pour compléter, ce n'est pas mon rôle, mais je partage ces propos. Je veux simplement vous préciser que notre service s'adresse à toutes les entreprises et aux travailleurs handicapés et pas simplement aux entreprises de plus de 20 salariés. C'est important de le préciser.

Frédéric : Olivier TORRES, on est encore une fois dans une période un peu compliquée. Il y a des lignes téléphoniques que vous avez imaginées et mises en place avec certaines structures. Pouvez-vous en dire un mot très rapidement ?

Olivier TORRES : AMAROK, c'est aussi de l'action. J'ai mis en place une assistance, des numéros verts, avec l'ordre des experts-comptables, avec Malakoff humanisme, MMA... S'il y a des entrepreneurs qui ont le sentiment de ne pas aller bien, vous pouvez toujours contacter



l'observatoire AMAROK. Je n'ai pas le numéro en tête, mais recherchez sur notre site. Sinon, il y a un numéro vert créé par le ministère. Et n'oubliez pas le portail du Rebond. C'est une super adresse.

Frédéric : On reparlera avec Dimitri de ce portail du Rebond qui dispose de différents acteurs qui accompagnent les entrepreneurs en rebond.

Une dernière question. Il est 11 h 14, avant de terminer.

William : Avec une réponse courte, alors. Le plus grand handicap n'est-il pas psychologique plus que physique dans le sens où celui-ci nous empêche de nous réaliser à travers l'entrepreneuriat ?

Patricia MARENCO : Oui. Quand je disais que le handicap invisible, c'était 80 % des handicaps, et à l'intérieur on a aussi du handicap psychique. Mais je laisse la parole à Olivier.

Olivier TORRES : S'il faut une réponse courte, je réponds que oui.

William : Bravo, Olivier. Formidable.

Frédéric : Merci beaucoup pour vos conseils et vos interventions. On va terminer cette première table ronde et donner rendez-vous dans quelques minutes pour la table ronde suivante.

Olivier TORRES : Juste un mot. J'ai une vieille tante qui est décédée et qui vivait au fin fond de l'Ariège. Je crois que ce matin, il y a quelqu'un de son village. C'est incroyable. Rien que ça, vous avez fait ma journée !

Frédéric : C'est excellent. Merci beaucoup.

Patricia MARENCO : Je tenais aussi à vous remercier. Le monde est en train de bouger sur le handicap et je pense que cet événement qui permet de remettre la thématique du handicap nous aide à avancer sur le sujet.

Frédéric : C'est l'objectif de ces 24 heures. C'est rebondir tous ensemble. Seul, on va peut-être plus vite, mais ensemble, on va plus loin. C'est ce que nous allons aussi de voir tout à l'heure, à 11 h 30, jusqu'à 12 h 15. Savoir s'entourer, quel programme et organisation pour m'accompagner dans mon rebond. Sachez que vous pouvez tout au long de cette journée vous inscrire si cela n'est pas fait aux tables rondes suivantes.

William : On éteint ce webinaire et vous serez automatiquement rédigés ++ redirigés vers la page d'inscription pour vous inscrire au webinaire de 11 h 30.

Frédéric : Je veux remercier les traductrices qui travaillent beaucoup pour traduire tous nos propos. Et l'on parle vite quelquefois. C'est un sacré boulot. Merci à vous.

Olivier TORRES : Aurélie, comment est-ce que l'on dit super en LSF ? Super. Merci. Bravo, Frédéric, bravo, William, et bravo Dimitri.